



## Separation retirer un nom d'un bail

Par **Sarah1989**, le **24/10/2010** à **01:23**

Bonjour,

Je viens de me séparé avec mon mari, et j'ai quitter le domicile conjugale pour demenager des un autres departement. Etan marier, et le bail est au 2 nom; comment faire pour que je puisse retirer mon nom et laissé l'apartement a mon ex-conjoint?? Je veux plus avoir affaire a lui, Aidez moi svp!!!!

Par **mimi493**, le **24/10/2010** à **02:18**

Vous envoyez votre congé au bailleur, en LRAR, avec donc un préavis de 3 mois débutant à réception de la LRAR par le bailleur. S'il y a une clause de solidarité dans le bail, vous devenez caution solidaire (donc vous serez redevable des loyers et charges tant que le bail perdure avec votre mari comme seul locataire). S'il n'y en a pas, vous ne serez redevable du loyer et des charges que durant la durée du préavis (MAIS vous êtes solidaires des dettes du foyer donc des loyers du domicile conjugal).

Vous devrez régler ce point dans le divorce.